



**Réunion du Conseil exécutif national
Vendredi 29 octobre 2021
Par vidéoconférence Zoom**

PROCÈS-VERBAL

Présents : G. Phillips (*président*), C. Awada, J. Brulotte, S. Crawford, H. Delnick, P. Ives, J. King, G. Kopytko, R. Kossick, J. Lafontaine, K. Mansfield, A. Nemec, A. Okladov, A. Picotte, S. Rehman, A. Trau, E. Tremblay

Personnel : J. Courty, A. Lizotte, J. George, K. Thériault, J. Ouellette, S. Salter

Absents : N. Bois, M. Collins, C. Lonmo, M. English

1. Ouverture de la séance

Le président, G. Phillips, déclare la réunion du CEN officiellement ouverte à 9 h 03 et confirme que le quorum est atteint.

** À ce stade de la réunion, la déclaration de principes de l'ACEP sur le harcèlement est lue à voix haute. J. Ouellette est désigné comme personne-ressource en matière de lutte contre le harcèlement pour la réunion, et toute préoccupation devrait lui être transmise par courriel.*

1.2 Adoption de l'ordre du jour de la réunion du CEN (29 octobre 2021)

On demande d'ajouter la liste des résolutions à la rubrique Points de discussion.

Résolution visant à adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

Proposée par : H. Delnick

Appuyée par : A. Picotte

Abstentions (2)

Vote à main levée : Résolution adoptée à l'unanimité

1.3 Examen et approbation du procès-verbal de la séance publique du CEN (25 juin 2021)

Résolution visant à adopter le procès-verbal de la séance publique du 25 juin 2021, tel que présenté.

Proposée par : C Awada

Appuyée par : J. Lafontaine

Pour (10), Contre (2), Abstentions (3)

Vote à main levée : Résolution adoptée

1.4 Examen et approbation du procès-verbal de la séance publique du CEN (24 septembre 2021)

Résolution visant à adopter le procès-verbal de la séance publique du 24 septembre 2021, tel que modifié.

Proposée par : C. Awada

Appuyée par : H. Delnick

Pour (10), Contre (2), Abstentions (3)

Vote à main levée : Résolution adoptée

2. Points de discussion

- a) Ristournes aux sections locales :** Le sujet des ristournes aux sections locales a été soulevé lors de la réunion du Comité des finances de septembre, surtout en ce qui a trait à la négligence concernant les ristournes consenties aux sections locales pour s'assurer que les mises à jour annuelles des dépenses sont rapportées conformément à l'article 4 du Règlement. À la suite d'un examen du Comité des finances, plusieurs incohérences ont été découvertes, où les données financières n'étaient pas toujours bien étayées, écartant ainsi la possibilité de mener une analyse approfondie. Certaines sections locales soumettent des demandes de rabais au bureau national pour approbation, tandis que d'autres reçoivent des allocations forfaitaires annuelles au début de chaque exercice. On a soulevé une préoccupation selon laquelle, dans certains cas, certaines sections locales ont accumulé d'importantes sommes d'argent dans des comptes bancaires. En cas d'excédents des sections locales, le Comité des finances recommande que le montant soit remis au Bureau national.

Commentaires :

- On pourrait penser que la diminution des dépenses des sections locales est attribuable à la pandémie, mais il faut ajouter à cela la diminution du nombre de rencontres en personne, ce qui se répercute sur les dépenses liées aux repas et autres objets et articles remis aux membres.
- En réponse à une question, on mentionne qu'il y a au moins 2 sections locales qui déclarent un solde de plus de 20 000 \$, une situation qui perdure depuis quelque temps.
- Un membre du CEN conteste cette déclaration et ajoute qu'elle n'est pas fondée; elle semble viser plus particulièrement les sections locales 503 et 512. Il faut comprendre que les plus grands ministères reçoivent des ristournes plus importantes et toute tentative pour récupérer les fonds sans justification pourrait donner lieu à une plainte.
- En règle générale, les commentaires formulés indiquent que le CEN s'oppose à la recommandation de renoncer aux fonds non utilisés. On devrait plutôt

calculer une allocation qui ne serait pas supérieure au montant consenti pour deux ans afin de recréer des conditions plus normales.

- En réponse à la question visant à identifier la personne qui a rapporté cette situation, on conseille au CEN de consulter le procès-verbal du Comité des finances, qui est diffusé en ligne.
- Au moment de calculer l'allocation en fonction du nombre de membres, conformément à l'article 4 du Règlement, on recommande plutôt de revoir cette façon d'allouer les sommes puisque l'établissement d'un montant moyen par membre n'est pas toujours réaliste sur le plan opérationnel; l'article 4 du Règlement pourrait devoir être modifié.

Le président met fin aux discussions en affirmant que le Comité des finances aura la possibilité de présenter une opinion différente à une autre occasion.

- b) Membres du CEN en congé :** Actuellement, D. Monafu et N. Bois sont en congé; M. Collins est absente aujourd'hui en raison d'obligations professionnelles, mais a confirmé sa présence à la prochaine réunion. Un membre du CEN rappelle aux participants que conformément au Règlement, une absence à deux réunions du CEN consécutives justifie une discussion, car cette situation révèle un manque d'engagement et pourrait empêcher le Conseil d'atteindre le quorum. On répond en expliquant certaines incohérences concernant la suspension des membres du CEN. Malgré une résolution antérieure visant à appliquer ces suspensions, aucune n'a été imposée. Une suspension pourrait être difficile à imposer lorsque le membre du CEN est en congé approuvé et ne peut pas assister à la réunion. En outre, le Règlement établit les mêmes directives pour la participation aux réunions des comités, dont plusieurs membres du CEN ont été absents. Pour la suite des choses, le président s'engage à revenir à la méthode de l'appel et à faire le suivi des absences des membres du CEN.
- c) Budget :** Une note explicative sur les trois erreurs de calcul liées à l'augmentation des cotisations et aux postes additionnels est présentée. La dernière version du budget a été modifiée et révisée en conséquence.
- d) Sous-comités du CEN :** La liste à jour fait partie de la documentation de la réunion. Même s'il ne s'agit pas d'un comité du CEN, le Comité de vérification se trouve sur la liste, alors que le Comité des candidatures et des résolutions (CCR) n'y est pas. A. Nemeč informe également le CEN de sa démission du CCR; un remplaçant sera plus tard désigné par le président du CCR.

Avec l'aide de l'équipe des communications, J. Courty modifiera la liste aux fins d'uniformité et veillera à ce que les noms des différents comités apparaissent clairement sur le site Web. On rappelle aux membres du CEN qu'ils ont le devoir, conformément aux Statuts, de se porter volontaires pour siéger au sein d'un de ces sous-comité et participer aux travaux.

Mesure de suivi : Le personnel de l'ACEP doit modifier la liste des sous-comités du CEN et téléverser le lien sur le site Web. Les membres du CEN sont invités à en informer leurs sections locales.

On recommande d'élargir la participation aux divers sous-comités au-delà des membres du CEN afin d'inclure les dirigeants de sections locales et les membres, et on réfléchit à une stratégie afin de stimuler l'intérêt à l'égard de la participation volontaire.

e) Mise à jour sur la façon dont les membres sont assignés aux ministères, régions et sections locales : Avec le recours accru au télétravail, il est de plus en plus difficile de déterminer à quelle section locale appartient un membre, puisque son lieu de travail réel peut être différent de son bureau d'attache ou de l'emplacement physique de la section locale. Un document décrivant la procédure à suivre pour assigner les employés à une section locale a été élaboré et repose sur l'information fournie par l'employeur. Ce document décrit les 3 types de sections locales : BT (Bureau de la traduction), dont tous les membres sont assignés à la section locale 900, RCN et sections locales régionales. Si un membre n'a pas été assigné à la bonne section locale ou souhaite changer de section locale, il peut communiquer avec le Bureau national. Le document sera envoyé aux membres du CEN par courriel sous peu.

Un membre du CEN recommande la création de sections locales ministérielles, en raison de l'importance qu'a prise le télétravail. Le président suggère donc de former un groupe de travail relevant du CEN pour aider J. Ouellette à examiner l'affaire et à proposer d'autres options ou formules viables pour instaurer une meilleure structure. C. Awada, K. Mansfield, R. Kossick et S. Crawford se portent également volontaires. Un document décrivant clairement les sections locales et les groupes couverts sera élaboré.

Mesure de suivi : J. Ouellette déterminera quels employés à l'interne seront désignés pour superviser le groupe de travail.

f) Réunions hybrides du CEN : Un membre du CEN présente une recommandation visant à tenir des réunions hybrides du CEN, dans la mesure où la logistique nécessaire pour assurer la distanciation doit être maintenue. La taille de la salle de conférence du CEN permet d'accueillir jusqu'à 10 personnes. ELC a confirmé être en mesure d'assister aux réunions en personne, mais cela entraînerait des coûts supplémentaires. L'option d'utiliser la salle de conférence d'ELC est également possible, mais supposerait également des coûts additionnels. Un sondage Doodle mené récemment indiquait que seulement 5 membres du CEN se disaient intéressés à assister à une réunion en personne en octobre, un résultat qui nous a menés à tenir cette rencontre virtuellement. Par la suite, une analyse des coûts a été effectuée : si une rencontre hybride du CEN avait lieu en novembre, les dépenses totales atteindraient environ 9 000 \$, en plus des coûts actuels. L'équipe de direction demande une orientation claire quant à la volonté générale des membres du CEN de tenir une réunion hybride en novembre, mais doit

également déterminer le seuil minimal de présence pour décider d'organiser une rencontre en présentiel.

Discussion : Même si plusieurs membres du CEN appuient la recommandation et approuvent pleinement la décision de tenir des réunions hybrides au cours du prochain mois, d'autres sont sensibles aux coûts additionnels et satisfaits de l'usage actuel de la plateforme ZOOM, et suggèrent donc de reporter les réunions en personne au mois de janvier 2022.

**Les discussions sont maintenant temporairement interrompues pour faire place à la présentation des membres du Comité de vérification.*

Reprise des discussions

Résolution selon laquelle le CEN organisera des réunions hybrides pour la prochaine réunion du CEN en novembre 2021 pour les membres pleinement vaccinés, dans la mesure où les consignes de la santé publique sont respectées. La participation en présentiel demeure facultative pour les membres du CEN.

Proposée par : P. Ives

Appuyée par : K. Mansfield

Discussion : La résolution ne prévoit aucune disposition quant au nombre maximal de participants. Si la résolution était adoptée, tous les membres pourraient se présenter en personne, d'où la nécessité pour l'équipe de direction de recevoir un avis à cet égard bien avant la date de la réunion. Les membres du CEN devraient avoir la possibilité d'assister aux réunions en personne, et cette décision devrait être à la discrétion de chaque membre. On recommande de reporter les réunions en personne jusqu'en mars 2022 compte tenu des nombreuses incertitudes qui persistent. Les membres du Conseil discutent des restrictions quant au nombre minimal de participants requis. Plusieurs membres du CEN soulèvent le problème de l'isolement et du manque d'efficacité des réunions lorsqu'elles se tiennent à distance, et soulignent la nécessité de revenir aux rencontres en présentiel le plus rapidement possible.

Une modification amicale est présentée par A. Nemeč visant à stipuler que les membres du CEN doivent suivre les consignes de la santé publique de leur province d'origine. Cette modification est appuyée par J. Lafontaine. Même si la modification est rejetée, le proposant est d'accord pour que l'on révisé la résolution afin qu'on y précise : « *dans la mesure où les consignes de la santé publique sont observées* ». La résolution est donc ainsi modifiée.

Vote consigné :

Pour (14) : C. Awada, J. Brulotte, S. Crawford, P. Ives, J. King, G. Kopytko, R. Kossick, J. Lafontaine, K. Mansfield, A. Nemeč, A. Okladov, A. Picotte, S. Rehman, E. Tremblay

Contre (2) : A. Trau, H. Delnick

Abstention (1) : G. Phillips

Résolution adoptée

Les membres du CEN appuient la proposition de tenir un événement spécial/social le soir précédant la réunion de novembre ou peut-être en janvier 2022 afin de faire connaissance avec les nouveaux membres du CEN. Un sondage Doodle sera envoyé afin de déterminer si les membres préfèrent ou non une participation de tous en présentiel.

g) Liste des résolutions pour l'AGA de 2021 : Ce point à l'ordre du jour vise à s'assurer que des copies des résolutions sont fournies à l'avance. Le document sur les modifications apportées aux Statuts et Règlements fait partie de la documentation de la réunion. On demande des précisions concernant l'article 3.4 du Règlement qui établit maintenant qu'« *une nomination ne doit pas comporter plus d'appuis que le nombre requis. Les appuis excédentaires sont rejetés.* » On confirme que le Règlement stipule qu'en cas d'appuis excédentaires, les candidats ne seront pas disqualifiés. On recommande donc de modifier le document en ajoutant une note explicative visant à mieux refléter cette réalité et à préciser le processus pour les membres. L'équipe de direction examine actuellement le document et cette modification sera notée et apportée en conséquence. On a demandé au CEN de revoir la liste des résolutions d'ici au lundi de la semaine prochaine et d'envoyer les commentaires directement à l'attention du président afin que les modifications soient rapidement mises en application.

Mesure de suivi : A. Lizotte doit modifier le libellé du document en fonction des commentaires des membres du CEN.

PAUSE

3. Mesures de suivi

On présente ci-dessous l'état d'avancement des mesures de suivi découlant de la dernière réunion du CEN en septembre 2021 :

- a) Approbation des membres du CNC de BdP : Confirmer la disponibilité de C. Awada pour siéger au sein du Comité des négociations collectives de BdP : **Terminé**
- b) Programme de bourses de l'ACEP : Préparer une proposition soulignant les détails de cette bourse : **En cours**
- c) Augmentation des cotisations des membres : Préparer une analyse des coûts des postes proposés sur un horizon de cinq mois, à partir de décembre 2021 : **Terminé**
- d) Mises à jour sur la diversité, l'équité et l'inclusion, examen exhaustif des Statuts et Règlements et rémunération du président : **Terminé**
- e) Représentation des membres/nombre de griefs en instance : Préparer la documentation pour la prochaine réunion du CEN. Tenter également de déterminer la raison pour laquelle certains cas sont en suspens, ainsi que les motifs qui expliquent l'augmentation du nombre de dossiers afin de cerner les problèmes sous-jacents et d'en faire part au CEN : **En cours**
- f) Examen en visant à approuver le procès-verbal public du CEN (25 juin 2021) : Le secrétaire doit réécouter l'enregistrement de la réunion du CEN du 25 juin afin de

confirmer la validité de cette partie du procès-verbal, surtout en ce qui concerne la déclaration d'A. Lizotte selon laquelle les remplaçants assisteraient à la réunion de lancement du CNCEC : **Terminé**

DÎNER

6.4 Locaux : Le président de Real Strategy, Darren Fleming, présente une mise à jour du plan d'aménagement stratégique général exposé lors de la dernière réunion du CEN. L'ACEP a augmenté ses besoins pour occuper l'étage complet de Constitution Square. La proposition de renouvellement fournie pour notre emplacement actuel a augmenté considérablement. Le coût des locaux actuels est pratiquement le même que celui de Constitution Square, avec une augmentation de 15 % de l'espace dans les nouveaux locaux. Les coûts d'exploitation sont plus élevés, mais cela répond mieux à nos besoins. Le bail actuel vient à expiration vers le milieu de 2023 et la recommandation finale prévoit un déménagement à Constitution Square d'ici juillet l'an prochain. Les prochaines étapes consistent à négocier le bail à Constitution Square, à finaliser l'entente et à enclencher le processus pour l'aménagement et les appels d'offres à cet égard.

Il est résolu que l'ACEP procédera à la finalisation du contrat de location à Constitution Square.

Proposée par : C. Awada

Appuyée par : A. Picotte

Discussion : Un membre soulève un commentaire quant à la réalité du nouveau « contexte de travail à distance » et se demande s'il est vraiment nécessaire de louer des bureaux au centre-ville d'Ottawa. On recommande de suspendre toute décision à ce sujet, jusqu'à ce que l'on ait une idée plus précise des véritables dates de retour au travail, d'autant qu'un grand nombre d'employés ont déjà indiqué qu'ils préféreraient le télétravail. On répond que la plupart des ministères amorcent leur transition vers le retour au bureau. En outre, un emplacement physique procure l'avantage de pouvoir y tenir des réunions avec les membres, à l'occasion, ainsi que les réunions du CEN en présentiel, dès que cela sera possible. Le SEA n'a soulevé aucune inquiétude à ce sujet pendant l'assemblée générale où l'on a traité des employés qui ne retournent pas au bureau. On rappelle qu'il n'y aura aucune pénalité à payer si le déménagement a lieu avant la fin du bail actuel, de toute façon, le loyer moins élevé des nouvelles installations de Constitution Square est largement à notre avantage. Un membre mentionne qu'un report du déménagement nous obligerait à payer des frais de location beaucoup plus élevés au World Exchange Plaza, et ce, pour des locaux désuets.

Il a été confirmé que la nouvelle table de la salle de conférence dans le nouveau bureau aura suffisamment d'espace pour accueillir tous les membres du CEN, car elle sera plus grande. De plus, l'espace actuel ne permet pas à l'ACEP de croître. Real Strategy a déclaré que l'espace actuel est fatigué et vieux, et que l'ACEP a du nouveau personnel et que la réorganisation serait tout aussi coûteuse que le déménagement pour leur donner un

nouveau bureau. Compte tenu de l'état du marché, l'ACEP n'économisera peut-être pas d'argent aujourd'hui, mais elle aura une bien meilleure expérience et une bien meilleure utilisation de l'espace. Si, dans 3 à 5 ans, on découvre que l'ACEP a trop d'espace parce que l'hybride a mieux fonctionné que prévu, l'avantage de Constitution Square par rapport à WEP est qu'il y a trois grandes tours et qu'il y a toujours du roulement ; il y a donc de bonnes chances que l'ACEP puisse redimensionner son espace au besoin.

Vote consigné :

Pour (15) : C. Awada, J. Brulotte, S. Crawford, P. Ives, J. King, R. Kossick, J. Lafontaine, K. Mansfield, A. Nemeč, A. Okladov, A. Picotte, S. Rehman, E. Tremblay, A. Trau, H. Delnick

Abstention (2) : G. Phillips, G. Kopytko

Résolution adoptée

Prochaines étapes : L'équipe de direction fera le point avec le CEN au sujet d'un scénario final sur l'état d'avancement et les modalités de l'entente de location.

4. Points de décision

4.1 Approbation des états financiers (A. Butler)

La nouvelle directrice des finances, Sharon Salter, est officiellement présentée aux membres du CEN. Mario Navas de McCay Duff LLP présente brièvement les points clés du rapport du vérificateur indépendant, des états financiers et de l'état des opérations. Ensuite, A. Butler présente un aperçu condensé des états financiers vérifiés. On note que le Comité de vérification est composé de 13 membres, dont 3 possèdent une solide expérience en la matière. Malgré une courbe d'apprentissage qui s'est révélée abrupte, le résultat est satisfaisant, notamment grâce à la formation fournie par P. Engelmann et son équipe sur les rôles, les responsabilités et le mandat, formation qui a été trouvée utile et informative. Le Comité de vérification félicite J. Ouellette pour avoir divulgué toute l'information requise au moment opportun. En ce qui a trait à la lettre de la direction, l'objectif est de retenir les services de Deloitte pour aider à la mise en œuvre des recommandations formulées. Pour la suite des choses, on entend prévoir plus de temps pour la présentation et l'approbation des états financiers afin d'accorder aux membres du CEN suffisamment de temps pour distribuer l'information et tenir une séance de Q et R.

Discussion : Un sondage est mené pour déterminer s'il faut retarder l'approbation jusqu'à cet après-midi ou tenir le vote maintenant. Six membres du CEN sont pour le report de l'approbation de la résolution et quatre préfèrent que le vote ait lieu maintenant, puisqu'il n'y a pas de points litigieux. Mario Navas et Alex Butler s'engagent donc à revenir cet après-midi pour poursuivre la présentation pendant 15 minutes de plus, à 13 h 30.

Discussion (suite) : Au retour d'A. Butler et de M. Navas, le CEN reprend ses discussions et les membres peuvent poser leurs questions.

En ce qui a trait à la lettre de la direction concernant l'échec des contrôles internes en raison d'un manque de continuité, on demande quelles mesures avaient été prises l'année précédant le départ de l'ancien directeur des finances pour bien séparer les fonctions et si

des gestes ont été posés pour éviter que ces situations ne se reproduisent. Le vérificateur répond qu'il ne s'est opposé à aucune résistance depuis qu'il travaille avec l'ACEP et affirme que la transition vers une nouvelle directrice des finances est attribuable aux incohérences dans la mise en œuvre de tous les contrôles internes. Pour la suite des choses, on s'attend à une mise en œuvre complète, avec l'aide de Deloitte, qui nous fera part de ses stratégies étape par étape. Pour garantir une conformité et une application complètes, on demande des précisions sur les politiques de contrôle interne de l'ACEP. Le Comité de vérification répond que même si certaines politiques informelles ont été mises en place, elles ne sont pas toujours observées. Comme il n'existe pas de guide des opérations officiel, elles sont rarement mises en application. L'équipe de direction est au courant du problème et se penchera sur ce dossier dans un avenir rapproché.

La résolution visant à accepter et à approuver les états financiers vérifiés présentés par McCay Duff LLP sera soumise à l'approbation des membres lors de l'AGA.

Proposée par : G. Phillips

Appuyée par : C. Awada

Pour (13), Contre (1), Abstention (1)

Résolution adoptée

Résolution visant à ce que le CEN demande au Comité de vérification de procéder, au plus tard le 22 février 2022, à une demande de propositions pour choisir et recommander un cabinet de vérification en vue de l'exercice 2021-2022.

Proposée par : G. Phillips

Appuyée par : C. Awada

Discussion : On confirme que des discussions ont eu lieu au niveau du Comité de vérification, pendant lesquelles une stratégie a été élaborée dans le but de soumettre une proposition à l'approbation du CEN, suivie d'un vote des membres.

Pour (13), Contre (1), Abstention (1)

Résolution adoptée

Il est résolu qu'après avoir consulté le président du Comité des finances et le directeur exécutif, le président du Comité de vérification fasse le point avec le président, en février 2022, sur l'état d'avancement des recommandations contenues dans la lettre de la direction de McCay Duff LLP de 2021.

Proposée par : G. Phillips

Appuyée par : C. Awada

Pour (12), Contre (1), Abstentions (2)

Résolution adoptée

4.2 Approbation du mandat du SCDEI

Le co-président du SCDEI (sous-comité de la diversité, de l'équité et de l'inclusion), J. Lafontaine, fait le point sur la première réunion qui s'est tenue le 9 août 2021. Le mandat a été rédigé par le personnel et examiné par le comité, avec quelques petites modifications apportées par la suite. On demande maintenant au NEC d'approuver le mandat.

Résolution visant à approuver le mandat du SCDEI (sous-comité de la diversité, de l'équité et de l'inclusion).

Proposée par : J. Lafontaine

Appuyée par : C. Awada

Discussion : On recommande d'étendre la participation au sous-comité au-delà des membres du CEN et d'y convier tous les membres de l'ACEP. On confirme que l'on élargira cette participation à une étape ultérieure et que l'on inclura cette modalité dans le mandat. On recommande également de réfléchir à la possibilité de renommer le comité EDI (équité, diversité et inclusion), pour l'harmoniser avec celui de l'employeur, ce qui est accepté. La résolution tiendra compte des deux recommandations. La résolution est modifiée en conséquence.

Pour (15), Abstention (2)

Résolution adoptée

Mesure de suivi : J. Lafontaine remettra le mandat modifié à J. Courty pour qu'il soit distribué aux membres du CEN.

4.3 Inscription au CCDI : Tel que décrit dans le document d'information contenu dans la trousse de la réunion, le CCDI (Centre canadien pour la diversité et l'inclusion) est un organisme de bienfaisance national qui a pour mandat d'aider les particuliers et les organisations à instaurer un climat inclusif, libre de préjugés et de discrimination, mais également de favoriser la sensibilisation, le dialogue et les interventions qui permettent à tous de considérer la diversité comme un atout. Le comité EDI élaborera un plan d'action qui traite de la discrimination et d'autres obstacles institutionnels. On recommande que l'ACEP participe au programme des employeurs affiliés du CCDI. Les frais d'inscription et d'abonnement sont de 5 500 \$ et couvrent de 50 à 60 employés. Le comité EDI juge qu'il s'agit d'un investissement qui en vaut la peine et qui est conforme à ses objectifs. Après avoir rencontré leurs représentants, il apparaît qu'ils sont en mesure d'aider le comité à atteindre ses objectifs.

Résolution visant à ce que le NEC recommande que l'ACEP devienne un employeur affilié du CCDI pour lutter contre la discrimination et d'autres obstacles institutionnels à un accès équitable.

Proposé par : J. Lafontaine

Appuyé par : C. Awada

Discussion : En réponse à une question, on confirme que l'ACEP se joindra au CCDI à titre de fournisseur, d'employeur et d'organisme faisant appel à des bénévoles. On propose de reporter cette approbation jusqu'à ce que l'on sache si les membres approuvent ou non la hausse des cotisations proposée. On confirme que cet élément a été pris en compte dans un article d'exécution du budget.

Pour (11), Contre (5) Abstention (1)

Résolution adoptée

4.4 66^e session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies (CCFNU) : Le thème de la session de 2022 a trait à l'égalité entre les sexes et à l'habilitation de toutes les femmes et filles dans un contexte de changements climatiques, ainsi qu'aux programmes et politiques de réduction des risques de catastrophes environnementales. Cette session doit avoir lieu à New York sur une période de deux

semaines, soit du 14 au 25 mars 2022. Il n'y a pas de droits d'inscription et les seuls frais connexes sont liés à la participation à l'événement (p. ex. frais de déplacement). On ne sait pas encore si la session se tiendra en présentiel, en version hybride ou virtuelle. Cette session est conforme au mandat du comité EDI, qui souhaite faire valoir son point de vue sur les priorités dégagées pour la 66^e session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies. En tant que membre du CTC, l'ACEP a la possibilité de désigner un représentant et devra fournir son nom d'ici le 8 novembre 2021.

Résolution visant à recommander G. Kopytko en tant que participante à la 66^e session de la CCFNU afin de représenter l'ACEP (et M. Collins comme remplaçante) et à ce que l'ACEP couvre les dépenses connexes à cet événement. En outre, la participante devra produire un rapport écrit à l'Association et se présenter devant le CEN pour faire le point. Cette participation est conditionnelle au respect des consignes de la santé publique.

Proposée par : J. Lafontaine

Appuyée par : C. Awada

Discussion : Certains membres du CEN appuient l'initiative et proposent de l'étendre à d'autres membres du CEN pour plus d'équité. Plusieurs membres du CEN jugent que cette activité ne relève pas du mandat de l'ACEP, en tant qu'agent de négociation, et que la priorité doit être accordée aux négociations collectives. On demande comment les noms des participantes ont été choisis. On répond que pour ce nouveau sous-comité, les membres du CEN qui se sont impliqués dans ce dossier et qui ont exprimé leur intérêt ont été sélectionnés en priorité, mais aussi, il importait de choisir des femmes pour cet événement. Certains croient que le soutien à cette initiative pourrait inciter d'autres membres à faire valoir leurs propres causes sociales auprès de l'ACEP, et plusieurs des membres du CEN craignent que cela ne crée un précédent. On recommande de mener un sondage pour mesurer la volonté des membres d'aller de l'avant avec cette initiative. Un membre commente l'absence d'information fournie, ce qui l'empêche de prendre une décision éclairée à cet égard. Cette proposition génère d'importants problèmes, car les membres pourraient hésiter à approuver des dépenses liées à des initiatives qui ne relèvent pas directement du mandat du syndicat, qui est de négocier les conventions collectives et de représenter les membres.

E. Tremblay propose une modification amicale visant à retarder la décision du CEN sur le soutien financier à une participation en présentiel, en attendant que le CTC sélectionne les membres de sa délégation.

Appuyée par : H. Delnick

Discussion : Il n'est pas nécessaire de solliciter des sources externes à l'ACEP pour entreprendre des travaux et des activités de sensibilisation sur la diversité et l'inclusion grâce à la recherche et à l'analyse. Un membre mentionne que si la volonté de présenter également l'ACEP comme une association inclusive devient un objectif, alors il devient pertinent d'aborder les questions de la diversité et de l'égalité des genres. Le mandat du syndicat doit alors être élargi au-delà de la négociation des conventions collectives et de la représentation des membres pour englober les obstacles systémiques et les leçons tirées dans le cadre d'initiatives internationales, mais aussi notre amélioration en tant

qu'organisation et la mise en application des avantages que procure l'appartenance au CTC. En tant que syndicat national, l'ACEP doit donner l'exemple d'un leader et faire valoir une cause qui touche un très grand nombre de membres.

Vote sur la résolution originale, telle que modifiée, et qui se lit maintenant comme suit : *Il est résolu que le CEN propose les noms de G. Kopytko en tant que déléguée, et de M. Collins en tant que remplaçante, pour faire partie de la délégation du CTC à la 66^e session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies. En attendant leur sélection par le CTC, le CEN formulera une autre résolution visant à autoriser, ou non, les dépenses liées à leur participation en personne ou à distance, selon les options disponibles. En outre, la participante devra soumettre un rapport écrit à l'Association et faire le point avec le CEN. La participation est conditionnelle aux directives de la santé publique.*

Pour (6), Contre (7) Abstention (1)

Résolution rejetée

4.5 Comité des négociations collectives : Comme ce point a déjà été examiné en profondeur, la proposition est présentée comme une résolution à soumettre à l'examen du président. Le proposant précise qu'il faut la considérer comme une nouvelle résolution et fait allusion aux membres du CEN qui ont suivi le débat électoral du mercredi, où il y avait 6 candidats, dont 2 membres du CNC. Cet état de fait n'avait pas été pris en compte au moment de formuler la résolution originale de la réunion du CEN du 25 juin 2021.

Résolution à l'effet que si les membres actuels du CNC (un seul ou les deux) sont élus lors des prochaines élections du CEN, le plafond actuel limitant le nombre de membres du CEN au sein du CNCEC soit supprimé.

Proposée par : K. Mansfield

Appuyée par : P. Ives

Discussion : Le président confirme que l'intention n'était pas d'appliquer un plafond quant au nombre de directeurs EC au sein du CNCEC, mais plutôt d'en sélectionner 5 sur 7, ce qui ne signifie pas que l'on se limitera à 5. En effet, une résolution à cet effet serait jugée irrégulière, puisque le Règlement n'impose pas de limite quant au nombre de membres. En outre, on fait la distinction entre « sélectionner » et « limiter », de façon à ne pas imposer de plafond sur le nombre de membres autorisés à siéger. En réponse, on mentionne que cela pourrait entraîner une certaine confusion et que la résolution a peut-être été mal comprise, puisque les remplaçants devraient être autorisés à participer aux séances en l'absence des membres désignés. Le président explique que l'Association ne fait pas appel à des remplaçants et que la seule disposition à cet égard qui est conforme au Règlement ne vise que l'équipe de négociation, et non le comité de négociation. Les deux membres du CEN sélectionnés comme remplaçants au sein CNCEC ne sont présents qu'à titre d'observateurs.

Afin de préciser la résolution originale concernant le CNCEC, la résolution suivante est proposée :

Résolution à l'effet que si un membre actuel du CNCEC devient un directeur au sein du CEN, il soit autorisé à continuer de siéger au sein du CNCEC.

Proposée par : H. Delnick
Appuyée par : J. Lafontaine

Discussion : On recommande de revisiter la composition du CNC afin de garantir une représentation équitable et d'en élargir la taille afin qu'y soient représentés les hommes et les femmes, les membres des minorités visibles, ainsi que les membres de l'Ouest du Canada, puisqu'il s'agit d'une exigence du CEN. La résolution proposée lors de la réunion du CEN du 25 juin ne fait pas référence à un plafond et l'interprétation que fait le président des discussions est conforme à la décision du CEN et aux Statuts et Règlements. Par conséquent, on affirme qu'il n'y a pas de résolution à réviser, puisqu'aucun plafond ne s'applique. Ainsi, les deux résolutions (proposées par K. Mansfield et H. Delnick) sont jugées irrégulières en vertu des Statuts et irrecevables. K. Mansfield propose alors de modifier la résolution en retirant le terme « plafond » et en reflétant le fait que tous les membres du CEN sont autorisés à siéger au sein du CNCEC. Le président juge redondant de confirmer un droit qui existe déjà.

Résolution visant à clore le sujet et à passer au prochain point à l'ordre du jour.

Proposée par : H. Delnick

Appuyée par : A. Trau

Pour (8), Contre (6) Abstentions (2)

Résolution adoptée

4.6 Approbation de deux membres additionnels au sein du CNC de BdP

À la suite d'une demande présentée lors d'une réunion précédente du CEN sur la possibilité pour C. Awada de siéger au CNC de BdP, on confirme que cette demande est défendable, en vertu des Statuts et Règlements. Cependant, comme plusieurs membres de BdP ont proposé leur candidature depuis, et dans le but d'encourager la participation, on a décidé de nommer Brendan Neve et Holly Portis comme membres de BdP. C. Awada agira à titre de remplaçant. En outre, on demande de retirer le nom d'Andrej Litvinjenko puisqu'il n'est pas membre de BdP. Le CEN est d'accord avec la recommandation.

Résolution visant à approuver la nomination de ces deux personnes qui siégeront au sein du comité de négociations collectives de BdP.

Proposée par : H. Delnick

Appuyée par : E. Tremblay

Pour (14), Abstention (1)

Vote à main levée : Adoptée par l'unanimité

(Le point 4.7 à l'ordre du jour fait l'objet de discussions à huis clos)

**Pour gagner du temps, on décide de renoncer à un examen détaillé des rapports de la direction et aux mises à jour des comités; le CEN peut cependant soulever ses questions, le cas échéant.*

5. Rapports

5.1 Rapport du président : Le président informe le CEN de son intention de prolonger ses vacances des Fêtes, qui commenceront à la mi-décembre. Il sera remplacé dans ses fonctions par A. Picotte.

5.2 Rapport du DE : Au moment de recueillir toute l'information concernant les sections locales, on a demandé des précisions pour savoir comment le nombre de membres par section locale était déterminé aux fins des comités de négociation.

On reprend un commentaire concernant la nécessité de créer une plateforme de collaboration, puisqu'on l'a jugée utile pour mener des discussions liées à l'article 4 du Règlement ou aux réunions hybrides du CEN, ainsi que gagner du temps. Le président reconnaît qu'il s'agit d'un objectif, mais émet des réserves sur le fait que les échanges du CEN se tiennent sur une tribune publique, où les discussions ne sont pas surveillées, et sur le manque de transparence possible de cette approche. L'équipe de direction a évalué des plateformes comme SLACK, qui coûterait 3 200 \$/par année, et se limite à 15 personnes par groupe de discussion. On recommande plutôt MS TEAMS, qui ne prévoit pas de limite et ne coûterait que 2 400 \$/par année. Avant de procéder, des lignes directrices seront rédigées et soumises à l'approbation du CEN pour obtenir une adresse courriel @acep-cape. Ces lignes directrices seront présentées par le CEN lors de la prochaine réunion.

5.3 Rapport de la conseillère principale : Pas de question.

5.4 Rapport de la directrice des politiques et des négociations : Pas de question.

5.5 Rapport de la directrice des communications : Pas de question.

6. Mises à jour des comités :

6.1 Comité des finances : Le Comité des finances a commencé à préparer la version préliminaire du budget de 2022-2023, qui devrait être finalisé en janvier 2022.

6.2 Statuts et Règlement : Pas de question.

6.3 Comité de vérification : Pas de question.

6.4 Sous-comité des RH : Pas de question.

6.5 Sous-comité PTN : Pas de question.

6.6 Sous-comité des candidatures et résolutions : Pas de question.

La réunion du CEN est levée à 17 h 52, HNE.

* * * * *

Le présent procès-verbal rend fidèlement compte de la réunion du Conseil exécutif national qui s'est tenue le 29 octobre 2021.

APPROUVÉ PAR :

Président

Date